

# TABLEAUX RECAPITULATIFS DE GESTION DE DROITS

2020-2024

---

Société de gestion collective  
des droits des Auteurs  
Scolaires, Scientifiques et  
Universitaires - sc

---

Porte de Limelette  
Rue Charles Dubois 4/003  
B 1342 - Ottignies-LLN

+32 (0) 10 400 426  
info@assucopie.be

---

[www.assucopie.be](http://www.assucopie.be)

---

Num. Entreprise 0466 710 748



## Tableaux de gestion par type de droits - exercice 2024 - AGO 2025

### I – VENTILATION DE LA DETTE PAR MODE D'EXPLOITATION

Assucopie répartit ensemble les droits de reprographie et de reproduction, dans le tableau du schéma comptable 6.9.bis, il a été choisi (pour faciliter la lecture des tableaux des années futures) d'indiquer uniquement des droits réservés pour la section « reprographie » ; ils concernent cependant les deux types de droits.

La « clé de partage générale » a été utilisée pour les points B et C.

Les droits perçus à répartir non réservés concernent les droits perçus en 2024 et non répartis en 2024 et, pour la reprographie, des excédents de frais de fonctionnement pour des années antérieures réaffectés en dettes aux ayants droit. Ce dernier montant permet de financer la Société au 1<sup>er</sup> janvier.

Les droits perçus à répartir réservés doivent, selon l'AR comptable, être identifiés par année de perception. Cet exercice est techniquement impossible pour Assucopie puisque les réserves concernent des répartitions composées de montants perçus au cours d'années différentes. Les montants ont été identifiés sur base des années de perception lorsque cela est possible mais, majoritairement, la classification se base sur l'année de paiement de la répartition principale<sup>5</sup>. Ce mode de classification permet de suivre l'évolution des droits réservés.

<b>Reprographie</b>				
A	Droits perçus en 2024		1.146.278 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion		79.915 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus		23.322 €	
D	Droits en attente de perception		- €	
E	Droits perçus répartis		1.001.353 €	
F	Droits payés		812.614 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis		1.124.429,97 €	154.482 €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés		Droits non répartis non réservés
	2024	238.949 €		154.482 €
	2023	164.535 €		
	2022	149.270 €		
	2021	154.888 €		
	2020	75.666 €		
	2019	43.776 €		
	2018	30.017 €		206.495 €
	2017	46.037 €		
	2016	118.204 €		
	2015	103.088 €		- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement		4.327 €	
J	Par année de perception			
	2024	1.964 €		
	2023	681 €		
	2022	1.302 €		
	2021	380 €		
K	Total des sommes non répartissables		3.797 €	

<sup>5</sup> Par exemple, les droits estampillés « 2021 » concernent l'année de référence 2020 dont la répartition principale a été payée en 2021. Le montant concerne cependant des droits perçus en 2020, 2021, 2022 et 2023.

<b>Reproduction</b>			
A	Droits perçus en 2024	366.112 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	24.574 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	7.171 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	363.276 €	
F	Droits payés	254.323 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	4.308,78 €	
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2024	- €	4.309 €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	- €	
J	Par année de perception	- €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

<b>Exception enseignement/recherche</b>			
A	Droits perçus en 2024	467.874 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	43.336 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	12.647 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	423.699 €	
F	Droits payés	347.294 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	431.198,63 €	63.356 €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2024	61.586 €	63.356 €
	2023	63.793 €	- €
	2022	67.581 €	- €
	2021	136.244 €	- €
	2020	48.073 €	- €
	2019	28.203 €	- €
	2018	25.718 €	
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	1.726 €	
J	Par année de perception		
	2024	808 €	
	2023	427 €	
	2022	221 €	
	2021	270 €	
K	Total des sommes non répartissables	39,73 €	

<b>Copie privée</b>			
A	Droits perçus en 2024	264.024 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	17.985 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	5.249 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	256.048 €	
F	Droits payés	213.269 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	207.221,46 €	13.940 €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2024	43.534,52 €	13.939,71 €
	2023	41.827,14 €	- €
	2022	38.287,97 €	- €
	2021	38.447,71 €	- €
	2020	13.796,22 €	- €
	2019	13.132,61 €	- €
	2018	7.711,15 €	- €
	2017	4.222,18 €	- €
	2016	4.562,80 €	- €
	2015	1.699,16 €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	246 €	
J	Par année de perception		
	2024	186 €	
	2023	19 €	
	2022	10 €	
	2021	31,14 €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

<b>Prêt public</b>		
A	Droits perçus en 2024	379.866 €
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	11.405 €
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	3.328 €
D	Droits en attente de perception	- €
E	Droits perçus répartis	302.755 €
F	Droits payés	231.014 €
G	Total des droits perçus non encore répartis	78.867,31 €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés
	2024	14.994,12 €
	2023	17.752 €
	2022	5.244 €
	2021	5.706 €
	2020	5.347 €
	2019	14.552 €
	2018	5.714 €
	2017	3.785 €
	2016	3.205 €
	2015	2.569 €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	549 €
J	Par année de perception*	
	2023	371 €
	2022	65 €
	2021	94 €
	2020	20 €
K	Total des sommes non répartissables	3.301,84 €

## II – Frais de gestion

Le total des frais de la ligne A comprend tous les frais (y inclus les frais financiers) liés à la gestion des droits pour le mode d'exploitation concerné, y compris les frais liés aux fins sociales, culturelles et éducatives et au fonds organique, relatifs au même mode d'exploitation. La ligne B comprend uniquement les coûts directs et indirects liés à la gestion des droits pour le mode d'exploitation concerné (y inclus les frais financiers), c'est-à-dire les frais de la ligne A moins tous les frais liés aux fins sociales, éducatives et culturelles et au fonds organique. La ligne C met en rapport les frais liés à la seule gestion des droits, c'est-à-dire le montant mentionné à la ligne B, avec les droits perçus au cours de l'exercice pour le même mode d'exploitation, soit la ligne A du tableau de ventilation de la dette par mode d'exploitation (point I ci-dessus).

La clé de partage « perceptions » a été utilisée pour ventiler les montants.

<b>Reprographie</b>		Sur la totalité des droits	
A	Total des frais	114.676 €	261.979 €
B	Frais liés à la gestion de droits	100.035 €	228.531 €
C	Ratio	9%	

<b>Reproduction</b>		Sur la totalité des droits	
A	Total des frais	36.627 €	261.979 €
B	Frais liés à la gestion de droits	31.950 €	228.531 €
C	Ratio	9%	

<b>Exception enseignement/recherche</b>			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	46.514 €	261.979 €
B	Frais liés à la gestion de droits	40.575 €	228.531 €
C	Ratio	9%	

<b>Copie privée</b>			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	26.168 €	261.979 €
B	Frais liés à la gestion de droits	22.827 €	228.531 €
C	Ratio	9%	

<b>Prêt public</b>			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	37.995 €	261.979 €
B	Frais liés à la gestion de droits	33.144 €	228.531 €
C	Ratio	9%	

## Tableaux de gestion par type de droits - 2023 - AGO 2024

### I – VENTILATION DE LA DETTE PAR MODE D'EXPLOITATION

Assucopie répartit ensemble les droits de reprographie et de reproduction, dans le tableau du schéma comptable 6.9.bis, il a été choisi (pour faciliter la lecture des tableaux des années futures) d'indiquer uniquement des droits réservés pour la section « reprographie » ; ils concernent cependant les deux types de droits.

La « clé de partage générale » a été utilisée pour les points B et C.

Les droits perçus à répartir non réservés concernent les droits perçus en 2023 et non répartis en 2023 et, pour la reprographie, des excédents de frais de fonctionnement pour des années antérieures réaffectés en dettes aux ayants droit. Ce dernier montant permet de financer la société au 1<sup>er</sup> janvier.

Les droits perçus à répartir réservés doivent, selon l'AR comptable, être identifiés par année de perception. Cet exercice est techniquement impossible pour Assucopie puisque les réserves concernent des répartitions composées de montants perçus au cours d'années différentes. Les montants ont été identifiés sur base des années de perception lorsque cela est possible mais, majoritairement, la classification se base sur l'année de paiement de la répartition principale<sup>5</sup>. Ce mode de classification permet de suivre l'évolution des droits réservés.

<b>Reprographie</b>			
A	Droits perçus en 2023	825.864 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	96.868 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	6.470 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	1.026.403 €	
F	Droits payés	741.408 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	963.026 €	206.604 €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2023	213.512 €	29.912 €
	2022	156.941 €	- €
	2021	132.486 €	- €
	2020	115.438 €	- €
	2019	45.312 €	- €
	2018	29.541 €	- €
	2017	42.018 €	176.693 €
	2016	119.843 €	- €
	2015	107.935 €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	3.385 €	
J	Par année de perception		
	2023	1.424 €	
	2022	1.434 €	
	2021	463 €	
	2020	64 €	
K	Total des sommes non répartissables	31.904 €	

<sup>5</sup> Par exemple, les droits estampillés « 2021 » concernent l'année de référence 2020 dont la répartition principale a été payée en 2021. Le montant concerne cependant des droits perçus en 2020, 2021, 2022 et 2023.

<b>Reproduction</b>			
A	Droits perçus en 2023	279.557 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	25.186 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	1.682 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	273.991 €	
F	Droits payés	176.611 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	- €	
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
		- €	6.046 €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	- €	
J	Par année de perception	- €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

<b>Exception enseignement/recherche</b>			
A	Droits perçus en 2023	517.094 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	47.522 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	3.174 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	578.348 €	
F	Droits payés	418.537 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	383.597 €	20.375 €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2023	86.634 €	20.375 €
	2022	44.658 €	- €
	2021	120.414 €	- €
	2020	74.783 €	- €
	2019	29.992 €	- €
	2018	27.116 €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	1.392 €	
J	Par année de perception		
	2023	833 €	
	2022	221 €	
	2021	299 €	
	2020	40 €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

<b>Copie privée</b>			
A	Droits perçus en 2023	252.353 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	19.722 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	1.317 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	217.267 €	
F	Droits payés	160.880 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	165.394 €	33.634 €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2023	34.192,53 €	33.633,69 €
	2022	18.206 €	- €
	2021	37.745 €	- €
	2020	23.266 €	- €
	2019	25.815 €	- €
	2018	15.523 €	- €
	2017	4.258 €	- €
	2016	4.614 €	- €
	2015	1.776 €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	140 €	
J	Par année de perception		
	2023	99 €	
	2022	10 €	
	2021	31 €	
	2020	- €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

<b>Prêt public</b>			
A	Droits perçus en 2023	33.359 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	3.432 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	229 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	55.247 €	
F	Droits payés	39.361 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	44.271,53 €	25.398 €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2023	- €	25.398 €
	2022	5.307 €	- €
	2021	5.768 €	- €
	2020	5.566 €	- €
	2019	8.866 €	- €
	2018	5.743 €	- €
	2017	3.856 €	- €
	2016	3.250 €	
	2015	2.602 €	
	2014	3.313 €	
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	255 €	
J	Par année de perception*		
	2022	134 €	
	2021	94 €	
	2020	20 €	
	2019	8 €	
K	Total des sommes non répartissables	7.181,84 €	

## II – Frais de gestion

Le total des frais de la ligne A comprend tous les frais (y inclus les frais financiers) liés à la gestion des droits pour le mode d'exploitation concerné, y compris les frais liés aux fins sociales, culturelles et éducatives et au fonds organique, relatifs au même mode d'exploitation. La ligne B comprend uniquement les coûts directs et indirects liés à la gestion des droits pour le mode d'exploitation concerné (y inclus les frais financiers), c'est-à-dire les frais de la ligne A moins tous les frais liés aux fins sociales, éducatives et culturelles et au fonds organique. La ligne C met en rapport les frais liés à la seule gestion des droits, c'est-à-dire le montant mentionné à la ligne B, avec les droits perçus au cours de l'exercice pour le même mode d'exploitation, soit la ligne A du tableau de ventilation de la dette par mode d'exploitation (point I ci-dessus).

La clé de partage « perceptions » a été utilisée pour ventiler les montants.

<b>Reprographie</b>			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	105.428 €	245.182 €
B	Frais liés à la gestion de droits	89.295 €	207.662 €
C	Ratio	11%	

<b>Reproduction</b>			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	36.777 €	245.182 €
B	Frais liés à la gestion de droits	31.149 €	207.662 €
C	Ratio	11%	

<b>Exception enseignement/recherche</b>			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	66.199 €	245.182 €
B	Frais liés à la gestion de droits	56.069 €	207.662 €
C	Ratio	11%	

<b>Copie privée</b>			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	31.874 €	245.182 €
B	Frais liés à la gestion de droits	26.996 €	207.662 €
C	Ratio	11%	

<b>Prêt public</b>			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	4.904 €	245.182 €
B	Frais liés à la gestion de droits	4.153 €	207.662 €
C	Ratio	12%	

## Tableaux de gestion par type de droits - 2022

### I – VENTILATION DE LA DETTE PAR MODE D'EXPLOITATION

Assucopie répartit ensemble les droits de reprographie et de reproduction, dans le tableau du schéma comptable 6.9.bis, il a été choisi (pour faciliter la lecture des tableaux des années futures) d'indiquer uniquement des droits réservés pour la section « reprographie » ; ils concernent cependant les deux types de droits.

La « clé de partage générale » a été utilisée pour les points B et C.

Les droits perçus à répartir non réservés concernent les droits perçus en 2022 et non répartis en 2022 et, pour la reprographie, des excédents de frais de fonctionnement pour des années antérieures réaffectés en dettes aux ayants droit. Ce dernier montant permet de financer la société au 1<sup>er</sup> janvier.

Les droits perçus à répartir réservés doivent, selon l'AR comptable, être identifiés par année de perception. Cet exercice est techniquement impossible pour Assucopie puisque les réserves concernent des répartitions composées de montants perçus durant des années différentes. Les montants ont été identifiés sur base des années de perception lorsque cela est possible mais majoritairement sur base des années de paiement.

<b>Reprographie</b>				
A	Droits perçus en 2022		1.154.376 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion		95.494 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus		794 €	
D	Droits en attente de perception		- €	
E	Droits perçus répartis		1.259.746 €	
F	Droits payés		947.837 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis		967.930 €	157.147 €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés		Droits non répartis non réservés
	2022	229.690 €		12.883 €
	2021	140.235 €		- €
	2020	112.093 €		- €
	2019	91.715 €		- €
	2018	59.193 €		- €
	2017	45.571 €		- €
	2016	124.953 €		144.264 €
	2015	113.273 €		- €
	2014	51.206 €		- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement		2.427 €	
J	Par année de perception			
	2022		1.701 €	
	2021		494 €	
	2020		64 €	
	2019		72 €	
	2018		95 €	
K	Total des sommes non répartissables		53.897,10 €	

<b>Reproduction</b>			
A	Droits perçus en 2022	263.545 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	25.708 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	214 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	261.775 €	
F	Droits payés	183.724 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	- €	
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
		- €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	- €	
J	Par année de perception	- €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

<b>Exception enseignement/recherche</b>			
A	Droits perçus en 2022	346.913 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	49.137 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	409 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	295.831 €	
F	Droits payés	223.234 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	301.093 €	72.699 €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2022	50.404 €	72.699 €
	2021	64.260 €	- €
	2020	73.770 €	- €
	2019	60.859 €	- €
	2018	51.799 €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	826 €	
J	Par année de perception		
	2022	715 €	
	2021	40 €	
	2020	71 €	
	2019	- €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

<b>Copie privée</b>				
A	Droits perçus en 2022		148.892 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion		19.839 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus		165 €	
D	Droits en attente de perception		- €	
E	Droits perçus répartis		115.121 €	
F	Droits payés		82.430 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis		110.157 €	37.032 €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés		Droits non répartis non réservés
	2022	19.796 €		37.032 €
	2021	8.786 €		- €
	2020	21.940 €		- €
	2019	23.635 €		- €
	2018	15.575 €		
	2017	8.629 €		
	2016	9.719 €		
	2015	2.077 €		- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement		46 €	
J	Par année de perception			
	2022	14 €		
	2021	31 €		
	2020	- €		
	2019	1 €		
	2018	- €		
K	Total des sommes non répartissables		- €	

<b>Prêt public</b>			
A	Droits perçus en 2022	28.674 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	6.116 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	51 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	47.365 €	
F	Droits payés	38.894 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	57.372,66 €	22.045 €
H	Par année de perception *	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2022	- €	22.045 €
	2021	6.101,99 €	- €
	2020	5.681,02 €	- €
	2019	9.163,29 €	- €
	2018	11.708,45 €	- €
	2017	7.946,87 €	- €
	2016	3.404,65 €	
	2015	2.710,50 €	
	2014	3.375,82 €	
	2013	4.677,72 €	
	2012	2.602,35 €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	149 €	
J	Par année de perception*		
	2021	98 €	
	2020	21 €	
	2019	8 €	
	2018	4 €	
	2017	19 €	
K	Total des sommes non répartissables	9.966,19 €	

\* année de référence +2  
par exemple, 2021 concerne l'année de référence 2019

## II – Frais de gestion

Le total des frais de la ligne A comprend tous les frais (y inclus les frais financiers) liés à la gestion des droits pour le mode d'exploitation concerné, y compris les frais liés aux fins sociales, culturelles et éducatives et au fonds organique, relatifs au même mode d'exploitation. La ligne B comprend uniquement les coûts directs et indirects liés à la gestion des droits pour le mode d'exploitation concerné (y inclus les frais financiers), c'est-à-dire les frais de la ligne A moins tous les frais liés aux fins sociales, éducatives et culturelles et au fonds organique. La ligne C met en rapport les frais liés à la seule gestion des droits, c'est-à-dire le montant mentionné à la ligne B, avec les droits perçus au cours de l'exercice pour le même mode d'exploitation, soit la ligne A du tableau de ventilation de la dette par mode d'exploitation (point I ci-dessus).

La clé de partage « perceptions » a été utilisée pour ventiler les montants.

<b>Reprographie</b>		Sur la totalité des droits	
A	Total des frais	142.398,13 €	239.604,88 €
B	Frais liés à la gestion de droits	118.246,91 €	198.967,05 €
C	Ratio	10%	

<b>Reproduction</b>			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	32.509,59 €	239.604,88 €
B	Frais liés à la gestion de droits	26.995,85 €	198.967,05 €
C	Ratio	10%	

<b>Exception enseignement/recherche</b>			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	42.793,51 €	239.604,88 €
B	Frais liés à la gestion de droits	35.535,58 €	198.967,05 €
C	Ratio	10%	

<b>Copie privée</b>			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	18.366,60 €	239.604,88 €
B	Frais liés à la gestion de droits	15.251,56 €	198.967,05 €
C	Ratio	10%	

<b>Prêt public</b>			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	3.537,05 €	239.604,88 €
B	Frais liés à la gestion de droits	2.937,16 €	198.967,05 €
C	Ratio	10%	

## Tableaux de gestion par type de droits - 2021

### I – VENTILATION DE LA DETTE PAR MODE D'EXPLOITATION

Assucopie répartit ensemble les droits de reprographie et de reproduction, dans le tableau du schéma comptable 6.9.bis, il a été choisi (pour faciliter la lecture des tableaux des années futures) d'indiquer uniquement des droits réservés pour la section « reprographie » ; ils concernent cependant les deux types de droits.

La clé de partage « perceptions » a été utilisée pour les points B et C.

Les droits perçus à répartir non réservés concernent les droits perçus en 2021 et non répartis en 2021 et, pour la reprographie, des excédents de frais de fonctionnement pour des années antérieures réaffectés en dettes aux ayants droit. Ce dernier montant permet de financer la société au 1<sup>er</sup> janvier.

Les droits perçus à répartir réservés doivent, selon l'AR comptable, être identifiés par année de perception. Cet exercice est techniquement impossible pour Assucopie puisque les réserves concernent des répartitions composées de montants perçus durant des années différentes. Les montants ont été identifiés sur base des années de perception lorsque cela est possible mais majoritairement sur base des années de paiement.

Reprographie				
A	Droits perçus en 2021		792.300 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion		82.960 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus		240 €	
D	Droits en attente de perception		- €	
E	Droits perçus répartis		1.064.361 €	
F	Droits payés		886.467 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis		872.345 €	144.439 €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés		Droits non répartis non réservés
	2021	223.248 €		- €
	2020	95.291 €		- €
	2019	45.443 €		- €
	2018	38.942 €		- €
	2017	21.315 €		- €
	2016	221.456 €		- €
	2015	117.595 €		144.439 €
	2014	53.562 €		- €
	2013	55.492 €		- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement		1.163 €	
J	Par année de perception			
	2021	838 €		
	2020	61 €		
	2019	72 €		
	2018	87 €		
	2017	104 €		
K	Total des sommes non répartissables		- €	

<b>Reproduction</b>			
A	Droits perçus en 2021	231.805 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	24.273 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	70 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	286.828 €	
F	Droits payés	229.141 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	- €	
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
		- €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	- €	
J	Par année de perception	- €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

<b>Exception enseignement/recherche</b>			
A	Droits perçus en 2021	491.725 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	51.477 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	149 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	526.394 €	
F	Droits payés	429.274 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	272.306,40 €	- €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2021	103.184 €	- €
	2020	71.853 €	- €
	2019	49.091 €	- €
	2018	48.179 €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	712 €	
J	Par année de perception		
	2021	601 €	
	2020	40 €	
	2019	71 €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

<b>Copie privée</b>			
A	Droits perçus en 2021	165.641 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	17.351 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	50 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	160.571 €	
F	Droits payés	130.002 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	92.093 €	1.514 €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2021	30.569 €	1.514,06 €
	2020	40.587 €	- €
	2019	18.654 €	- €
	2018	- €	- €
	2017	2.284 €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	80 €	
J	Par année de perception		
	2021	65 €	
	2020	- €	
	2019	1 €	
	2018	- €	
	2017	14 €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

<b>Prêt public</b>			
A	Droits perçus en 2021	35.814 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	3.758 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	11 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	47.769 €	
F	Droits payés	41.801 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis	64.075,06 €	28.609 €
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2021	5.968 €	28.609 €
	2020	8.301 €	- €
	2019	11.327 €	- €
	2018	8.040 €	- €
	2017	6.922 €	- €
	2016	2.785 €	- €
	2015	20.733 €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	73 €	
J	Par année de perception		
	2021	35 €	
	2020	8 €	
	2019	4 €	
	2018	19 €	
	2017	8 €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

## II – Frais de gestion

Le total des frais de la ligne A comprend tous les frais (y inclus les frais financiers) liés à la gestion des droits pour le mode d'exploitation concerné, y compris les frais liés aux fins sociales, culturelles et éducatives et au fonds organique, relatifs au même mode d'exploitation. La ligne B comprend uniquement les coûts directs et indirects liés à la gestion des droits pour le mode d'exploitation concerné (y inclus les frais financiers), c'est-à-dire les frais de la ligne A moins tous les frais liés aux fins sociales, éducatives et culturelles et au fonds organique. La ligne C met en rapport les frais liés à la seule gestion des droits, c'est-à-dire le montant mentionné à la ligne B, avec les droits perçus au cours de l'exercice pour le même mode d'exploitation, soit la ligne A du tableau de ventilation de la dette par mode d'exploitation (point I ci-dessus).

La clé de partage « perceptions » a été utilisée pour ventiler les montants.

<b>Reprographie</b>		Sur la totalité des droits
A	Total des frais	95.530,23 €
B	Frais liés à la gestion de droits	207.044,28 €
C	Ratio	181.370,70 €
		10%

<b>Reproduction</b>		Sur la totalité des droits
A	Total des frais	27.950,98 €
B	Frais liés à la gestion de droits	207.044,28 €
C	Ratio	181.370,70 €
		11%

<b>Exception enseignement/recherche</b>		Sur la totalité des droits
A	Total des frais	59.276,78 €
B	Frais liés à la gestion de droits	207.044,28 €
C	Ratio	181.370,70 €
		11%

<b>Copie privée</b>		Sur la totalité des droits
A	Total des frais	19.979,77 €
B	Frais liés à la gestion de droits	207.044,28 €
C	Ratio	181.370,70 €
		11%

<b>Prêt public</b>		Sur la totalité des droits
A	Total des frais	4.327,23 €
B	Frais liés à la gestion de droits	207.044,28 €
C	Ratio	181.370,70 €
		11%

## Tableaux de gestion par type de droits - 2020

[Article 23 de AR comptable]

Les informations financières dont la publication dans le rapport de gestion des sociétés de gestion est prévue par l'article XI.248/6, § 2, 8°, du Code de droit économique sont présentées au moyen d'un tableau établi selon le modèle ci-après

### I – VENTILATION DE LA DETTE PAR MODE D'EXPLOITATION (6.9. BIS)

#### REMARQUES PRÉALABLES

Assucopie répartit ensemble les droits de reprographie et de reproduction, dans le tableau du schéma comptable 6.9.bis, il a été choisi (pour faciliter la lecture des tableaux des années futures) d'indiquer uniquement des droits réservés pour la section « reprographie » ; ils concernent cependant les deux types de droits.

Pour les sections B et C, la clé de partage « perception » a été utilisée.

Les droits perçus à répartir non réservés concernent d'une part les droits perçus en 2020 et non répartis en 2020 et d'autre part des excédents de frais de fonctionnement pour des années antérieures réaffectés en dettes aux ayants droit. Ce montant permet de financer la société au 1<sup>er</sup> janvier.

Les droits perçus à répartir réservés doivent, selon l'AR comptable, être identifiés par année de perception. Cet exercice est techniquement impossible pour Assucopie puisque les réserves concernent des répartitions composées de montants perçus durant des années différentes. Les montants ont été identifiés sur base des années de paiement et des années de perception.

<b>Reprographie</b>			
A	Droits perçus en 2020	792.947,68 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	54.687,22 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	7.279,64 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	554.108,25 €	
F	Droits payés	472.478,72 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis		
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2020	201.603,51 €	344.189,07 €
	2019	101.767,64 €	- €
	2018	179.512,57 €	- €
	2017	10.285,32 €	- €
	2016	66.175,41 €	59.429,61 €
	2015	20.776,37 €	- €
	2014	48.318,90 €	- €
	2013	20.733,64 €	- €
	2012	4.079,73 €	- €
	2011	3.582,62 €	
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	982,59 €	
J	Par année de perception		
	2020	511,87 €	
	2019	151,99 €	
	2018	95,39 €	
	2017	113,49 €	
	2016	109,85 €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

<b>Reproduction</b>			
A	Droits perçus en 2020	239.812,86 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	16.535,74 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	2.203,54 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	133.530,37 €	
F	Droits payés	95.398,30 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis		
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2020	- €	107.736,02 €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	- €	
J	Par année de perception		
	2020	- €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

<b>Exception enseignement/recherche</b>			
A	Droits perçus en 2020	561.298,03 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	58.875,62 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	5.157,53 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	416.350,83 €	
F	Droits payés	327.856,34 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis		
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2020	79.292,28 €	94.029,83 €
	2019	61.279,03 €	42.105,11 €
	2018	45.089,46 €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	464,62 €	
J	Par année de perception		
	2020	311,74 €	
	2019	152,88 €	
	2018	- €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

<b>Copie privée</b>			
A	Droits perçus en 2020	255.175,34 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	32.351,91 €	219.148,97 €
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	2.344,70 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	219.148,97 €	
F	Droits payés	172.234,20 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis		
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2020	42.750,20 €	5.936,80 €
	2019	16.796,34 €	- €
	2018	- €	- €
	2017	3.768,37 €	19.141,68 €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	30,90 €	
J	Par année de perception		
	2020	16,12 €	
	2019	1,02 €	
	2018	- €	
	2017	13,76 €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

<b>Prêt public</b>			
A	Droits perçus en 2020	113.423,37 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	5.656,21 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	1.042,20 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	82.005,78 €	
F	Droits payés	76.625,37 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis		
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2020	8.714,59 €	51.920,72 €
	2019	3.625,80 €	- €
	2018	7.588,97 €	- €
	2017	11.245,29 €	- €
	2016	10.079,67 €	8.508,32 €
	2015	11.115,50 €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	227,47 €	
J	Par année de perception		
	2020	172,42 €	
	2019	3,74 €	
	2018	19,03 €	
	2017	7,67 €	
	2016	24,61 €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

## II – Frais de gestion

Le total des frais de la ligne A comprend tous les frais (y inclus les frais financiers) liés à la gestion des droits pour le mode d'exploitation concerné, y compris les frais liés aux fins sociales, culturelles et éducatives et au fonds organique, relatifs au même mode d'exploitation. La ligne B comprend uniquement les coûts directs et indirects liés à la gestion des droits pour le mode d'exploitation concerné (y inclus les frais financiers), c'est-à-dire les frais de la ligne A moins tous les frais liés aux fins sociales, éducatives et culturelles et au fonds organique. La ligne C met en rapport les frais liés à la seule gestion des droits, c'est-à-dire le montant mentionné à la ligne B, avec les droits perçus au cours de l'exercice pour le même mode d'exploitation, soit la ligne A du tableau de ventilation de la dette par mode d'exploitation (point I ci-dessus).

La clé de partage « perception » a été utilisée pour ventiler les montants.

<b>Reprographie</b>		Sur la totalité des droits
A	Total des frais	76.353,21 €
B	Frais liés à la gestion de droits	189.084,32 €
C	Ratio	165.866,82 €
		8%

<b>Reproduction</b>		Sur la totalité des droits
A	Total des frais	23.112,04 €
B	Frais liés à la gestion de droits	189.084,32 €
C	Ratio	165.866,82 €
		8%

<b>Exception enseignement/recherche</b>		Sur la totalité des droits
A	Total des frais	54.095,27 €
B	Frais liés à la gestion de droits	189.084,32 €
C	Ratio	165.866,82 €
		8%

<b>Copie privée</b>		Sur la totalité des droits
A	Total des frais	24.592,60 €
B	Frais liés à la gestion de droits	189.084,32 €
C	Ratio	165.866,82 €
		8%

<b>Prêt public</b>		Sur la totalité des droits
A	Total des frais	10.931,21 €
B	Frais liés à la gestion de droits	189.084,32 €
C	Ratio	165.866,82 €
		8%